

Préfiguration Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture
Groupe de travail : Partenaires hors-temps scolaire
Lundi 6 juin 2016-14h, CCPR
Compte-rendu

Réf : SR/PDH/2016/69

Présents :

ALLAIX Marcelline, Responsable service enfance, Salaise-sur-Sanne
CROS Anne-laure, Ludothèque municipale, Saint-Maurice-l'Exil
DANON-HAMELIN Pascale, Chargée de mission culture, CCPR
FELISI Bruno, Directeur Centre social les 4 vents, Saint-Romain-de-Surieu
HERCULE-DINOIR Emylie, Chef de service SMAEL, Le Péage-de-Roussillon
PELLAT Damien, Directeur centre social au fil de lambre, Sonnay
PIQUERO Mario, Action promotion en milieu voyageurs
RIVAL Hélène, Animatrice Centre social les 4 vents, Saint-Romain-de-Surieu
THOMAS Béatrice, Directrice centre social du pays roussillonnais, Roussillon

Excusés :

HUC Prune, Coordinatrice périscolaire Saint-Clair-du-Rhône
MIGLIETTI Céline, Chargée de développement CAF 38
MOLINA Sylvie, Responsable service enfance-jeunesse Saint-Maurice-l'Exil
PLANET Béatrice, Directrice ALSH Sablons et Chanas ALFA 3A

Ordre du jour : Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture

Pascale DANON-HAMELIN remercie les participants, annonce les personnes excusées et rappelle l'ordre du jour. Malgré l'absence imprévue de Céline Miglietti, elle rappelle que cette réunion a été organisée sur ses conseils afin de présenter le champ d'action du futur PLEAC du territoire de la CCPR. Elle indique que la CCPR a un rôle de mise en place, de coordination et de veille du respect des objectifs de la préfiguration du PLEAC mais aussi d'interfaces avec les structures culturelles du territoire et avec les partenaires publics. Elle indique que le PLEAC a pour vocation de fédérer les expertises culturelles du territoire qui développent ou qui souhaitent développer des actions d'éducation artistique en milieu scolaire et hors-temps scolaire. Elle indique les 3 axes de l'éducation artistique et culturelle : voir l'oeuvre, pratiquer avec un artiste et comprendre et expliciter avec l'enseignant et l'artiste. Elle indique que le PLEAC renforce les expertises culturelles des structures dirigées par des professionnels qui choisissent des artistes inscrits dans une démarche de création :

- EPCC TEC : *spectacle vivant, dispositifs Partage d'Œuvres-Œuvres en Partage et Petit Cinéma de Classe*
- Conservatoire du Pays Roussillonnais : *musique et danse*
- Médiathèque du Pays Roussillonnais : *lecture publique*
- Médiathèque E. Triolet de Salaise/Sanne : *lecture publique*
- Résidence d'artistes Moly-Sabata : *art contemporain*
- Cinéma Rex : *cinéma*
- Pays Roussillonnais Tourisme : *patrimoine*

Elle ajoute que les structures culturelles développent des projets qui s'inscrivent dans les dispositifs existants et dans la politique de la ville. Comme dans le cadre du parcours expérimental de 2013/2014, la démarche offre une opportunité de parcours d'éducation artistique pour les enfants et les jeunes des structures éducatives qui souhaitent partager des expériences artistiques avec une structure culturelle dans les champs artistiques de leurs choix.

Elle indique que le PLEAC en préfiguration a commencé à se doter des instances de son fonctionnement : comité de pilotage et comité technique qui se sont réunis une fois. Elle propose que les structures du hors-temps scolaire se choisissent un représentant pour siéger aux comités techniques et de pilotage.

Elle ajoute que le PLEAC s'est doté de 2 outils de travail : 1 Appel à projets pour 2016/2017 et une fiche d'évaluation qui a été diffusée en mai pour évaluer les actions de 2015/2016. La CCPR prévoit de les rendre disponibles sur son site en téléchargement. Elle diffuse les documents.

Damien PELLAT remarque 3 points :

- On parle uniquement du public enfance-jeunesse ?
- Souhaite savoir comment se fait la médiation culturelle des projets
- Signale l'absence d'échanges entre les structures culturelles et le hors-temps scolaire

Béatrice THOMAS indique qu'elle a participé au comité technique. Elle témoigne de l'expérience d'une action Slam et Hip-hop au centre social, avec des financements Politique de la Ville en 2016, qui a été assez difficile à organiser. Elle indique que le centre social a besoin de répondre rapidement à une attente du public, parfois dans les semaines qui suivent, et que les structures culturelles programment pour l'année suivante ; ce décalage ne facilite pas la collaboration.

Damien PELLAT remarque que les structures culturelles font leur programmation et que les structures du hors-temps scolaire s'inscrivent dans les projets, ou pas. Il souhaiterait aussi être force de proposition sur une thématique et pouvoir solliciter une expertise culturelle pour développer un projet dans sa structure.

Emylie HERCULE-DINOIR témoigne d'expériences avec des artistes pertinents et intéressants mais qui ne disposent pas d'assez de temps pour construire un projet complet pour la structure de loisirs.

Bruno FELISI ajoute que les expertises culturelles sont des espaces de ressources pour le hors-temps scolaire mais souhaite aller plus loin. Son expérience porte sur des projets dont les co-financements n'étaient pas assez maîtrisés.

Mario PIQUERO témoigne d'expériences dans le cadre d'Appels à projets Ados/CAF et indique que pour des projets artistiques et culturelles, le hors-temps scolaire peut solliciter des aides à la CAF et au département.

Marcelline ALLAIX a expérimenté les projets culturels avec le périscolaire qui ont été vécus comme compliqués et frustrants mais précise que le temps des vacances scolaires sont les périodes favorables aux actions d'éducation artistique. Pour un public captif et mobilisé, il faut accepter de rentrer dans un projet artistique auquel on n'aurait pas pensé.

Damien PELLAT confirme que ces projets sont possibles les mercredis et pendant les vacances scolaires. A contrario, il indique que si un groupe qui fonctionne bien à qui il souhaite proposer un projet artistique ou culturel, il doit pouvoir répondre rapidement. Il attire l'attention sur les projets qui peuvent relier les parents et les enfants qui sont importants pour le centre social mais qui ne fonctionneront bien que si l'artiste accepte de le faire. Il remarque, qu'en Isère, il n'y pas un interlocuteur privilégié en éducation populaire, comme dans le Rhône avec les FRANCAS.

Béatrice THOMAS considère qu'il faut vouloir profiter d'une opportunité mais comment faire quand une attente émerge du public. Le bon tempo est de connaître les projets des structures culturelles entre janvier et juin. Il faut trouver le "bon artiste" et le bon format. Nous cherchons à trouver le projet qui nous correspond, sur lequel on pourrait rebondir, dans l'offre de la structure culturelle.

Emylie HERCULE-DINOIR précise qu'il n'est pas simple de se faire représenter en comité technique car les structures du hors-temps scolaires sont toutes différentes et indépendantes les unes des autres et qu'elles n'ont pas de lien. Elles se retrouvent sur des intérêts communs : Politique de la ville, dispositif VVV et cellule de veille. Elle regrette l'absence de compétences Petite enfance et Enfance à la communauté de communes. Elle ajoute que pour le hors-temps scolaire, le lien avec le PLEAC sera celui de la coordination faite en CCPR. Elle demande un espace de rencontre entre le hors-temps scolaire et les structures culturelles pour une présentation des projets artistiques et culturels entre février et mars.

Marcelline ALLAIX préfère une présentation en septembre afin de s'appuyer sur l'équipe qui va s'impliquer sur le projet. Il nous manque un espace de rencontre avec les structures culturelles pour trouver notre place dans les actions du PLEAC, comme l'a fait une fois TEC, en 2013.

Anne-Laure CROS précise que la ludothèque fait une programmation d'animations sur l'année scolaire, en phase avec le rythme des structures culturelles.

Damien PELLAT adhère à une présentation des projets et des artistes par les structures culturelles, en mars-avril, mais il attend surtout de connaître quelle sera la médiation culturelle envisagée par les artistes et par la structure culturelle. Le hors-temps scolaire souffre d'un manque d'information et de communication sur les projets.

Mario PIQUERO souhaite être aussi force de propositions artistiques dans la mesure où il a l'expérience d'un festival de musique depuis 10 ans "Itinérances tsiganes".

Bruno FELISI propose qu'une représentation tournante du hors-temps scolaire soit envisagée pour siéger aux comités de pilotage et technique du PLEAC.

Pascale DANON-HAMELIN adhère à cette proposition, qui va représenter ? Elle répond que ce sont les structures culturelles qui ont l'expertise leur permettant de choisir des artistes pour leurs qualités artistiques singulières mais aussi pour leurs qualités de médiation avec les publics. Les structures culturelles s'appuient sur les compétences pédagogiques des enseignants, en temps scolaire et sur les compétences en animation, du hors-temps scolaire. Ce sont ces compétences réunies qui donnent le sens du PLEAC. Les responsables du hors-temps scolaire peuvent être forces de proposition dans la phase d'élaboration des projets. Elle répond que l'expérience montre que le format d'un projet scolaire n'est pas celui d'un projet hors-temps scolaire. Elle proposera aux structures culturelles de créer un temps de rencontre pour la communication et l'information des projets culturels.